



Novembre 2021

CDCA 59 en panne

CDCA, KESAKO ?



Que ce soit :

Pour un logement adapté pour permettre ainsi votre maintien à domicile,

Pour un habitat inclusif si vous êtes une personne âgée,

Pour un établissement pouvant accueillir enfant, ado ou adulte selon le handicap,

Pour bénéficier d'une aide pour vous relayer si vous êtes « aidant » charge bien trop lourde,

sachez que vous pouvez solliciter le Département qui intervient en relais des politiques nationales et de ses propres axes .

Qui les définit dans le cadre légal ? le Conseil Départemental après avis ou information du CDCA.

Les syndicats siègent dans cette instance aux côtés des associations pour représenter les Usagers, d'autres au titre des Institutions, Organismes et Professionnels ainsi que d'autres Personnes Physiques ou morales concernées.

C'est la loi de 2015 relative à l'adaptation de la Société au Vieillessement qui a ainsi voulu assurer la « **participation des personnes âgées et handicapées à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques de l'Autonomie dans le Département** ».

Depuis 2017, les questions soulevées concernaient par exemple les SAAD, les Relais Autonomie, les départs « forcés » vers la Belgique, l'isolement des Personnes âgées, l'illectronisme, etc.

Cette mission n'est pas simple à remplir pour les représentants des usagers. Les obstacles n'ont pas manqué pour le 1^{er} mandat qui arrivait à échéance en mars 2020. Prolongé en raison du COVID, le nouveau CDCA ne peut donc fonctionner, le Président du Conseil Départemental n'ayant pas pris l'arrêté de composition, aucun membre ne peut siéger.

Loi autonomie, loi génération Solidaire :

Après plusieurs rapports qui devaient aider à produire une loi « Génération Solidaire » le gouvernement annonce début octobre qu'il n'y en aura pas, mais uniquement un budget dans la Loi de Finances de la Sécurité Sociale (LFSS) 2022. Celle-ci doit être voté en fin d'année. Annonce, à grand coups de renforts médiatiques, de 400 millions d'euros.

Les besoins annuels sont estimés entre 10 et 15 milliards d'euros.

Pour les EHPADs : il est prévu 10 000 emplois supplémentaires pour recruter aides-soignantes et infirmières d'ici trois ans, alors qu'il faudrait 200 000 embauches dans les EHPADs et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile.

La réalité : il existe 7500 EHPADs donc les emplois annoncés représentent uniquement un peu plus d'un recrutement par structure.

Aide à domicile :

Les personnes âgées ou handicapées doivent pouvoir en bénéficier pour les accompagner au quotidien.

Il est proposé, dans la loi, un tarif national de référence de 22 euros par heure pour l'APA et la PCH. Ces 22 euros seraient le niveau de financement public minimum.

Mais le 23/09, le secteur de l'aide à domicile s'est mobilisé pour exiger un tarif horaire minimum à 25 euros.

Le Projet de Loi des Finances de la Sécurité Sociale (LPLFSS) 2022 propose uniquement d'unifier au sein d'une même structure les activités d'accompagnements (SAAD, SSIAD, SPASAD...) donc aux antipodes du grand service public exigé avec une coordination de l'ensemble des métiers nécessaires.

Nous sommes bien loin du **Grand Soir** annoncé par Mme Bourguignon. L'arbitrage financier de Bercy (ministère des finances) prime sur la réponse aux besoins.

Ces propositions de financement sont véritablement indécentes face aux besoins des personnes en perte d'autonomie...

La situation dans le département du NORD

Vos futurs représentants au CDCA du Nord vous alertent sur ces points essentiels de la LFSS qui détermineront vos conditions d'existence au quotidien.

Le CDCA a été créé pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse. Les mandatés émettent un avis sur les sujets concernant les Personnes Agées et les Personnes Handicapées.

Au lendemain des élections départementales du 20 et 27 juin 2021, le CDCA aurait dû être installé. A ce jour et malgré nos relances auprès du préfet et du président du conseil départemental, il ne l'est toujours pas.

Le département du Nord se considère-t-il au-dessus des lois, et par-là même que l'avis des représentants des PA et des PH est inutile ???

STOP aux coups de rabot sur le budget santé

Alors que les **personnes âgées** sont trop souvent accusées de plomber l'économie du pays de par les mesures sanitaires prises pour les protéger, elles **ont en réalité payé un lourd tribut à la pandémie de la Covid 19** : admissions refusées en assistance respiratoire et réanimation à l'hôpital, isolement, morts non accompagnées.

En fait, depuis 1995, à la suite des suppressions de lits et suppressions d'emplois par milliers, les services sanitaires fonctionnaient sur « le fil du rasoir ». **Les seuls critères** de ces services considérés comme des entreprises comme les autres, étaient devenus des **critères de rentabilité financière**. Le risque était qu'à la moindre épidémie, tout l'édifice s'asphyxie et c'est ce qui s'est passé.

Actuellement, la pression sur les services de réanimation diminue du fait du recul de la pandémie mais malgré tout, des consultations et des opérations sont encore reportées à cause de la surcharge dans les services hospitaliers.

Or, malgré les discours contrits du Président de la République, **la politique de casse de l'hôpital continue** : suppressions de lits et de postes, personnel en surcharge de travail. **5700 lits d'hospitalisation complète ont été supprimés en 2020** alors que 1400 places d'hospitalisation partielle ont été créées, **1800 lits d'hospitalisation ont disparu au premier**

trimestre 2021. 20% des lits sont fermés en CHU et CHR à cause du manque de personnel. Les personnes âgées, qui ont logiquement plus besoin de soins que le reste de la population sont les principales victimes du démantèlement du système de santé.

Chaque phase du développement de la pandémie a confirmé que la **France dépend d'entreprises et de laboratoires situés à l'étranger** pour l'approvisionnement en matériel sanitaire : **au départ, pas de masques, pas de matériel de respiration, pas de matériel de protection pour les personnels médicaux**, tout ça pour des économies de bouts de chandelle, pour éviter que de l'argent dorme dans des stocks. **Plus tard, difficulté d'obtenir des tests puis des vaccins.** Les populations sont sous la coupe d'une dizaine de grands laboratoires qui vendent leur production aux plus offrants.

Enfin, le gouvernement accélère ses attaques contre le système de protection sociale. En multipliant les exonérations de cotisations sociales, il accentue le déficit de la Sécurité sociale et met en grand danger ce système basé sur la solidarité auquel les Français tiennent dans leur grande majorité.

Les prestations diminuent tandis que les invitations à aller vers les assurances privées (mutuelles, assurance retraite, assurance dépendance etc.) se multiplient.

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie.

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie.

PCH : Prestation de Compensation Handicap.

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SSIAD : Services de Soins Infirmiers A Domicile

SPASAD : Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile